

COMMUNE DE LE HOUGA
CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Le Dix Décembre 2025, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAUZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, DESJARDINS Lionel, LACAMPAGNE André, PRIAM Annie, SAINT LANNES Claude, TREMBLEY ARMENGOL Corinne

Procurations : Madame BARBE Guylaine à Madame MESTRES Michèle

Excusés : Madame DARZACQ DOAT Anne, Monsieur GASPAROTTO Éric

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame MESTRES Michèle a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrage exprimés : 13

Date de la convocation : 04/12/2025

NB : Le nombre de présents et/ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non-participation au vote, arrivée en cours de conseil municipal, sortie en cours de conseil municipal....

ORDRE DU JOUR

12. 25. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 01 Octobre 2025

12.25. II- Attribution marché Aménagement entrée Est du Bourg

12. 25. III – Etude Requalification du Domaine du Peyran : Cible à retenir pour approfondissement

12. 25. IV – Modification Régime Autorisation d'absences

12. 25. V – Renouvellement de la convention de participation prévoyance – Demande de Mandat au Centre de Gestion

12. 25. VI – Demandes de subventions

12. 25. VII – Admissions en non-valeur

12. 25. VIII – Divers

La séance est ouverte à 18 h 05

12. 25. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 01 Octobre 2025

Madame le Maire interroge l'Assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du 01 Octobre 2025. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation des membres de l'assemblée.

12.25. II- Attribution marché Aménagement entrée Est du Bourg

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la consultation des travaux d'aménagement de l'entrée Est du bourg a fait l'objet d'une publication le 02 Septembre 2025 sur la plateforme dématérialisée des marchés publics du Gers et le 09 Septembre 2025 dans la Dépêche du Midi.

Les travaux ont été décomposés en 4 lots avec une date de remise limite des offres le 25 Septembre 2025 à 12 h 00.

Madame le Maire indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 02 Octobre 2025 pour procéder à l'ouverture des plis et le 02 Décembre 2025 pour l'analyse des offres.

La commission d'appel d'offres propose au conseil municipal au vu de critères de jugement des offres tel que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations 40 % et la valeur technique 60 % :

- d'attribuer les lots comme suit :
- Lot 1 Démolition Désamiantage : Entreprise SAS SNAA ACCHINI – 65 500 MAUBOURGET pour un montant de 153 000,00 € H.T soit 183 600 € T.T.C
- Lot 2 VRD : Entreprise SAS SNAA ACCHINI – 65 500 MAUBOURGET pour un montant de 45 165,08 € H.T soit 54 198,09 € T.T.C.
- Lot 3 Maçonnerie : Entreprise L'Ami des Jardins – 64 300 ORTHEZ pour un montant de 48 848,00 € H.T soit 58 617,60 € T.T.C
- Lot 4 Espaces Verts Mobilier, Serrurerie : Entreprise L'Ami des Jardins – 64 300 ORTHEZ pour un montant de 40 653,75 € H.T soit 48 784,50 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants.**

Arrivée de Mesdames MANCIET Aline et DARZACQ Sandrine à 18 h 15

12. 25. III – Etude Requalification du Domaine du Peyran : Cible à retenir pour approfondissement

Madame le Maire rappelle que l'étude concernant la requalification du Domaine de Peyran s'est déroulée dans le cadre du dispositif « Village d'Avenir » dont la commune est bénéficiaire depuis 2023. Cette étude a été prise en charge par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et n'a donc aucune incidence financière pour la collectivité.

Introduction

La commune du Houga a sollicité un accompagnement de l'ANCT pour travailler à la requalification du Domaine de Peyran, après l'annonce du départ de l'ADPEP32, l'association qui occupait les lieux.

Afin d'établir un diagnostic de territoire, un questionnaire a d'abord été diffusé auprès des acteurs socio-professionnels. Dans la continuité de cette démarche, 4 entretiens ont été organisés avec pour objectif de :

- Recueillir les besoins des acteurs,
- Recueillir leurs perceptions et attentes en lien avec le Domaine de Peyran pour approfondir les données du questionnaire,
- Faire réagir sur les potentiels projets d'évolution du Domaine de Peyran.

Au total 4 entretiens ont été réalisés avec des structures associatives et départementales qui agissent dans le champ du social, de la solidarité et de la santé.

Principaux enseignements des entretiens

1. Un lieu clairement identifié

Le Domaine de Peyran est un lieu bien connu des différents acteurs interrogés et de leurs structures. Sa notoriété est partagée de tous mais le niveau de connaissance varie selon le rapport entretenu avec le lieu.

Un marqueur de l'identité de la commune

Le Domaine de Peyran est identifié comme un lieu ayant toujours existé sur la commune. Sa localisation et son extérieur sont clairement identifiés.

Par ailleurs, cette connaissance du lieu ressort généralement en fonction de l'usage qui y était pratiqué. En effet, le domaine a été animé grâce à différentes activités. Que cela soit pour des usages relevant du cadre privé et personnel ou lors d'activités professionnelles, tous ont connu et eu un lien avec le domaine : stage, emploi, activité ludique, musique, etc.

Au-delà de l'activité en elle-même, ressort des entretiens un constat collectif autour du réseau d'acteurs existants sur la commune, les liens et les relations partenariales qui ont pu en découler via des activités sur le site. Le point commun mentionné reste le rôle de l'IME dans le développement des relations et des activités (Institut Médico Éducatif).

Le Domaine de Peyran fait donc partie intégrante du paysage du Houga et si certains regrettent le départ de l'association et de l'IME, tous sont conscients de l'opportunité que représente aujourd'hui ce lieu et de son potentiel pour la commune.

2. La perception des enjeux à l'échelle du territoire

Des enjeux ont pu être identifiés en croisant l'expertise des acteurs rencontrés. Ils relèvent de différentes thématiques et besoins exprimés.

Des besoins sur le plan social

Sur le plan social, ce sont principalement l'unité locale de la Croix-Rouge, à travers l'action auprès de ses bénéficiaires, et la maison des solidarités de Nogaro, qui sont exprimées.

Concernant les typologies de publics identifiés, l'enjeu autour du vieillissement de la population est généralement partagé. Il permet d'évoquer les problématiques liées à l'accompagnement de cette tranche d'âge et les besoins que cela soulève (adaptation du parc de logement, développement de l'offre de soin, etc.). Cependant, d'un point de vue social, le territoire est composé de différents publics. Il est donc privilégié de prendre en compte tout particulièrement les publics vulnérables et ce peu importe l'âge afin d'apporter une réponse thématique (aménagement, soins, etc.) bénéficiant à plusieurs publics.

L'enjeu lié à la position géographique de la commune est aussi mentionné par les professionnels. L'orientation de la commune vers Les Landes et son éloignement géographique du centre du département engendre des problématiques en lien avec les actions portées par le département. Cela se répercute notamment sur :

- L'offre de transport en commun ou à la demande (inexistante sur la commune).
- L'offre culturelle éloignée
- L'offre économique (grandes surfaces, commerces de vêtements, etc.)
- L'offre de services du département (éloignement des structures départementales pour les personnes nécessiteuses).

Plus spécifiquement sur la commune, la Croix Rouge exprime le besoin d'être accompagnée sur le volet logistique en leur permettant d'avoir accès à des locaux afin de maintenir leur activité et l'accueil des bénéficiaires dans de bonnes conditions.

Des besoins liés à la santé

Si l'ensemble des acteurs s'accordent sur l'importance de l'accès au soin et tous les enjeux liés à cette problématique, ils soulèvent également le besoin de prendre en compte les différentes typologies de population pour apporter une réponse adaptée. De plus le constat d'une hausse de la demande est globalement partagé.

Face à cela, la désertification médicale qui marque le territoire ne permet pas de répondre de manière satisfaisante aux demandes. À titre d'exemple, un des acteurs mentionne l'absence de centre de rééducation ou de solutions pour les personnes âgées autonomes est regrettable selon certains acteurs interrogés. Cette problématique est directement impactée par les enjeux précédemment mentionnés.

En effet, au delà du développement d'un projet répondant à ces demandes, l'accompagnement à l'installation des différents professionnels de santé souhaités, mais aussi leur insertion (y compris celle de leurs proches) dans la vie du territoire et ce dans la durée est un enjeu directement lié à l'attractivité du territoire.

Enfin, ce sont le manque de coordination et de concertation des professionnels de santé qui sont pointées du doigt.

3. Le futur du Domaine de Peyran

Le devenir du Domaine de Peyran a été envisagé par les acteurs interrogés. Partant des besoins de la commune, et en prenant en compte certaines conditions, des propositions ont donc été faites.

Le Houga, une commune mobilisée

Les entretiens ont permis de faire ressortir des éléments qui font la force du territoire. Ainsi, plusieurs d'entre eux font état du rôle de soutien déterminant de la municipalité dans les actions portées par les différents acteurs. Le dynamisme et l'engagement des habitants sont aussi apparus comme deux éléments importants sur le territoire.

Des conditions de réussite préalables au projet

Avant de formuler des propositions de projet, des conditions préalables à la réussite du projet ont été formulées comme : veiller à associer les différents acteurs au projet, qu'ils soient issus du monde associatif, de la santé mais aussi au-delà. Cela révèle un besoin de créer du lien et du réseau entre les parties prenantes.

De plus, pour la majorité des personnes interpellées sur le sujet, la réussite du projet repose essentiellement sur sa capacité à répondre aux besoins des usagers, à être utile et à renforcer le rayonnement du Houga. En parallèle, l'aspect financier apparaît aussi comme condition de réussite du projet.

Les propositions de projet pour le Domaine de Peyran

La vacance à venir du Domaine de Peyran est source d'opportunités pour la commune et les personnes interrogées en ont conscience. Elles proposent donc toutes un projet qui rassemble plusieurs usages.

La thématique du logement apparaît comme étant le dénominateur commun de tous les projets cités. En effet, chaque acteur, au-delà des usages précédemment cités pour l'avenir du Domaine de Peyran, a fait référence au logement avant d'être plus précis dans les exemples et les publics visés (offre touristique via un hôtel, résidence sénior, résidence pour les professionnels de santé, etc.).

Parmi les usages cités autre que le logement, deux sont régulièrement mentionnés dans les projets imaginés autour du thème de la santé et les publics dans le besoin (essentiellement le troisième âge).

D'autres propositions sont également mentionnées relatives aux loisirs, au tourisme, à l'accueil de jeunes afin de répondre à l'objectif de renforcer l'attractivité du territoire.

5. CONCLUSIONS ET HYPOTHESES



TERRE D'AVANCE

PAGE 69

SYNTHESE

HABITAT TOUTES CIBLES

- Une commune qui a retrouvé le chemin de la croissance démographique
- Un manque de logements pour répondre à la demande croissante (un constat qui vaut pour l'ensemble du bassin de vie y compris Aire sur l'Adour)
- Une diversité de besoin: du studio/T1 (pour des apprentis, salariés en mission ou période d'essai, voire internes en médecine), au T3 pour une famille « monoparentale »

BESOINS ET ATOUTS

Une opération de « promotion privée » paraît compliquée car dépendante d'un cout travaux contenu (1400 €/m²), sauf à envisager que la commune porte les 1ers investissements et cède (ou loue) le foncier à l'euro symbolique

FAISABILITE

Une opération menée par 1 bailleur social semble davantage viable (à tester toutefois l'option foncière solidaire) mais ne couvrirait pas tous les besoins

Proposition à étudier: une opération « mixte » avec une trentaine de logements (une partie sociale, une partie privée, voire une partie « communale »)
Possibilité de faire en plusieurs tranches (car 30 logements représenteraient une offre conséquente à absorber à l'échelle du territoire)

PROPOSITIONS

à l'AVANCE

HABITAT PERSONNES AGEES

- Des besoins théoriques important: proche des « standards » pour le déclenchement d'une offre portée par un groupe privée (même si le potentiel est à minoré car dépendante en partie d'un flux venant d'Aire-sur l'Adour)
- Des atouts: mutualisation possible avec l'EPHAD et construction d'un parcours « résidentiel, 1er niveau de services et commerces accessibles dans la commune, synergies possibles avec l'ESAT, le service d'aide à domicile..

Cependant une capacité bâtiminaire a priori trop modeste par rapport aux ratios des opérateurs « privés »: la capacité est ~ 30 logements sur le bâtiment principal (manque 20/25 logements)

Privilégier dès lors un habitat type résidence autonomie ou habitat inclusif

- 30 logements pourraient être développés au regard de la capacité bâtiminaire

Portage -investissement : Bailleur social, commune, voire foncière solidaire

Exploitation: Associations, CCAS

Possibilité de mixer avec d'autres publics cibles: saisonniers, actifs en présence temporaire, voire logements sociaux

SYNTHESE

TOURISME « CLASSIQUE »

- Un bâtiment qui offre un potentiel de 25-30 chambres
- Des potentialités touristiques et un manque d'hébergement identifié qualifié > à 10 chambres

BESOINS ET ATOUTS

- Attention toutefois, la baisse de l'offre ces dernières années localement ou plus généralement dans le Gers (hors gîtes et chambres d'hôtes) indique une fragilité financière des établissements

FAISABILITE

- Dépend de la capacité à trouver un investisseur privé

- Une piste qui n'offre pas le plus de garantie
- Mais qui pourrait être testée avec une simulation financière
- Puis proposée sous la forme d'un AAP
- Possibilité aussi d'avoir une partie résidentielle et une partie touristique ou de mixer avec du tourisme solidaire

PROPOSITIONS

DE D'AVANCE

TOURISME « SOLIDAIRE »

- Un bâtiment qui offre une capacité d'accueillir 60 /90 mineurs en s'appuyant sur ~ 20 chambres
- Une piste intéressante: 1 bâtiment central qui colle à ce que recherche les opérateurs pour l'accueil de mineurs, or:
 - Le département est peu fourni
 - Des opérateurs en recherche et capable de monter des projets rapidement
 - Un contexte de financement et d'ingénierie favorable

BESOINS ET ATOUTS

- Possibilité de proposer une offre mixte ; clientèle individuelle et de groupes (circuits classiques) et cliente sociale
 - Peut aussi compléter la programmation en investissant 1 bâtiment annexe

PROPOSITIONS

- Portage investissement : commune ou ARAC
- Exploitation: associations

SYNTHESE

UNE APPRECIATION DES DIFFERENTS SCENARIOS QUI DEPEND

1. Des objectifs que souhaite poursuivre la commune à travers ce projet

- Les impacts pour la commune ne sont pas les mêmes suivant la destination retenue (voir grille de notation proposée ci-après)
- Et il est possible de mixer les solutions pour concerner une diversité de publics et varier ainsi ses impacts

2. Du modèle économique de l'opération, et de la capacité / volonté de la commune d'investir

- Il est peu probable qu'un projet habitat, quel qu'il soit, ne coûte rien à la commune : au-delà de 1400 euros /m² de coûts travaux pour une opération privée, voir un peu plus, si l'opération est menée par un bailleur social ou une foncière solidaire, le projet nécessitera, pour être viable, des subventions (qui pourront être abondées par plusieurs financeurs).
- Deux variables « impactantes » à prendre en compte sur le modèle économique:
 - L'adéquation entre la structure bâtiminaire actuelle et la future destination pourrait faire contenir le coût travaux (à confirmer)
 - La vocation sociale (tourisme solidaire ou logement social pour PA ou tous publics) doit permettre d'obtenir plus de co-financements

APPRECIATION DES SCENARIOS

VOCATION	OFFRES	NOTATION - IMPACT						NOTATION - COUT	
		CREATION EMPLOIS	REPONSE AUX BESOINS LOCAUX	RETOMBEEES INDIRECTES	MAINTIEN DE L'IDENTITE DU LIEU	INNOVATION / CHANGEMENT	ADEQUATION BAT.	INCERTITUDES MONTAGE	
TOURISME	Etablissement de type hôtelier	~ 10 ETP							9 pts
	Tourisme solidaire - Centre d'accueil de mineurs	~ 10 ETP							13 pts
	Tourisme solidaire - Offre mixte	~ 10 ETP							15 pts
HABITAT	Habitat PA	~ 2,5 ETP							13 pts
	Habitat social						Sauf si hab. partagé		9 pts
	Habitat privé						Sauf si hab. partagé		9 pts
MEDICO-SOCIAL	MECS	~ 6-8 ETP							11 pts

PROCHAINES ETAPES

- 1. ENTRETIENS COMPLEMENTAIRES (en fonction de la cible retenue)**
- 2. APPROFONDISSEMENT . FORMALISATION DU SCENARIO RETENU**
- 3. FEUILLE DE ROUTE POUR ALLER PLUS LOIN**
 - modes opératoires pour aller + loin, prochaines étapes (études et démarches à lancer), temporalité, acteurs à associer
- 4. COPIL FINAL - FIN JANVIER**



LE LOGEMENT PERSONNES ÂGÉES

	Cibles	Porteur	Services	Aides publiques	Tarifs indicatifs
Résidence Autonomie (ex Foyer-logement)	PA autonomes souvent à revenus modestes	Établissement public, Bailleur sociaux), foncière solidaire pour l'immobilier, associations ou CCAS pour la gestion	Restauration, blanchisserie, animations, aide adm.	APL, ASH	900 à 1 500 €/mois
MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées)	PA Autonomes en milieu rural	Communes, bailleurs sociaux, MSA	vie communautaire, repas, accompagnement social	APL, ASH, aides locales (MSA, département)	1 200 à 1 800 €/mois
RSS – Résidence Services Seniors	PA autonomes souhaitant un haut niveau de services	Structure privée et commerciale	+ large choix de services	Peu pas d'aides sociales (males APL possible selon les cas)	1 200 à 3 000 €/mois selon standing
Résidence intergénérationnelle	Seniors autonomes souhaitant lien social	Associatif, collectivités, bailleurs sociaux, foncière solidaire, privé	Pas forcément de services	APL selon contrat de location	400 à 1 000 €/mois selon formule
Habitat Inclusif	Seniors fragiles mais autonomes	Associatif, collectivités, bailleurs sociaux, foncière solidaire, privé	Accompagnement collectif (coordinateur, vie sociale)	APL (logement conventionné) Aide à la Vie Partagée (AVP) du département	800 à 1 500 €/mois (hors services)

65% des RA ont un statut public: considérés comme êtres médicaux sociaux, elles nécessitent une autorisation préalable du département

09/04/2018

Suite à cette présentation Madame le Maire précise que le conseil doit maintenant cibler un thème afin que le bureau d'étude l'approfondisse. Le thème se dégageant de cette étude est la thématique de l'habitat.

Il est évoqué en plus du thème de l'habitat l'installation de professionnels de santé et l'orientation de l'étude vers une résidence seniors avec un mix de logements pour les apprentis, salariés, médecins internes en recherche de logement.

Il est également évoqué la possibilité d'une colonie de vacances.

Après une large discussion le thème principal qui ressort semble être l'habitat intergénérationnel en priorisant les personnes âgées (en gardant à l'esprit que cette orientation pourra également générer des emplois) tout en y intégrant la possibilité de loger de jeunes apprentis, salariés en mission, internes.

12. 25. IV – Modification Régime Autorisation d'absences

Madame le Maire rappelle que, conformément, à l'article 59 (notamment alinéa 5) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux collectivités territoriales de définir, après avis du comité technique paritaire, la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels ainsi que les modalités d'application correspondantes.

Elle propose de prévoir la possibilité d'accorder, sous réserve des nécessités de service, les autorisations d'absence pour les événements familiaux indiqués dans le tableau ci-dessous, et d'accorder, en plus, cinq jours annuels d'absence autorisés aux agents pour soigner un enfant malade (moins de 16 ans) pour en assurer momentanément la garde.

Evénements	Nombres de jours pouvant être accordés
Mariage - de l'agent (ou souscription d'un PACS) - d'un enfant, père, mère - d'un frère, sœur, beau-frère, belle-sœur - d'un oncle, tante, neveu, nièce	6 jours 3 jours 2 jours 1 jour
Décès - du conjoint (ou partenaire lié par un PACS) - d'un enfant, père, mère, beau-père, belle-mère - autres ascendants et descendants - frères, sœurs, beau-frère, belle-sœur - oncle, tante, neveu, nièce - Grands Parents	5 jours 3 jours 2 jours 2 jours 1 jour 1 jour
Maladie très grave - du conjoint (ou partenaire lié par un PACS) - d'un enfant, père, mère	5 jours 3 jours
Enfant Malade de moins de 16 ans (soigner un enfant malade pour en assurer momentanément la garde)	5 jours/an

Règles générales :

Les autorisations d'absence sont accordées en fonction des nécessités de service.
La durée de l'événement est incluse dans le temps d'absence même si celui-ci survient au cours de jours non travaillés.

Les journées accordées doivent être prises de manière consécutive.

L'octroi de délai de route éventuel est laissé à l'appréciation du maire.

L'agent doit fournir la preuve matérielle de l'évènement.

L'autorisation spéciale d'absence peut être accordée à tout agent : titulaires, stagiaires, contractuels, auxiliaires, à temps complet, non complet ou partiel, ainsi qu'aux agents relevant du droit privé (contrat d'accompagnement dans l'emploi, emploi d'avenir, contrat d'apprentissage ...)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal du HOUGA, à l'unanimité, décide

- **d'adopter les modalités d'octroi d'autorisations d'absence pour les événements familiaux aux agents de la collectivité ainsi proposés,**
- **dit que ces modalités prennent effet immédiatement,**
- **qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.**

12. 25. V – Renouvellement de la convention de participation prévoyance – Demande de Mandat au Centre de Gestion

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la participation prévoyance elle souhaite confier au Centre Gestion de La Fonction Territoriale du Gers un mandat afin qu'il réalise, en son nom, une procédure d'appel à concurrence pour la sélection d'un organisme assureur dans le cadre de la convention de participation « Prévoyance ».

Elle propose que la commune mandate le CDG 32 pour :

- Préparer et lancer en son nom, un appel à concurrence destiné à identifier un ou des organismes assureurs capables de proposer une convention de prévoyance collective,
- Rédiger les pièces de consultation (cahier des charges, règlement de consultation, etc) et les annexes nécessaires, en concertation avec la collectivité,
- Analyser les offres reçues, en veillant à la conformité, à la compétitivité et à la qualité des garanties proposées,
- Proposer une convention de participation à soumettre à la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers à agir en son nom pour la conduite d'un appel à concurrence relatif à une convention prévoyance,**
- **Mandate le Centre de Gestion pour les missions décrites ci-dessus,**
- **S'engage à coopérer pleinement avec le CDG pour assurer la réussite de cette démarche (fournir au CDG toutes les données et informations nécessaires à la réalisation de la consultation).**

12. 25. VI – Demandes de subventions

Madame le Maire donne lecture d'un mail de la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Nogaro sollicitant la commune pour une subvention dans le cadre d'un voyage scolaire à Carcassonne ainsi que d'un mail de Mme PERRON Paule, centre équestre de Benquet, sollicitant la commune pour une aide dans le cadre d'un concours organisé le 12 octobre 2025.

Il est rappelé à l'assemblée les conditions d'octroi des subventions, à savoir que celles-ci ne sont accordées qu'à des associations folgariennes (ayant leur siège social sur la commune) de même les entreprises privées ne sont pas éligibles à des subventions communales.

Ces demandes ne rentrant pas dans ce cadre il ne leur est pas donné une suite favorable.

12. 25. VII – Admissions en non-valeur

Madame le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable a adressé une liste d'admissions en non-valeur de créances anciennes sur lesquelles les procédures de recouvrement ont échoué ou qui sont en-deçà des seuils de recouvrement.

Cette liste correspond à des créances de l'année 2022 et concernent des redevances d'occupation du domaine public.

Madame le Maire propose d'admettre en non-valeur les factures récapitulées dans le tableau communiqué par le Service de Gestion Comptable pour un montant total de 150,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide l'admission en non-valeur des créances mentionnées ci-dessus.

12. 25. VIII – Divers

- Madame le Maire fait part à l'assemblée de la venue de Madame l'inspectrice de l'éducation nationale le 20 novembre 2025 afin d'aborder la question de la fusion des deux écoles du Groupe Jean Jaurès. Elle rappelle qu'au vu des effectifs des deux écoles (élémentaire et maternelle) Madame l'Inspectrice demande à la collectivité de réfléchir à la fusion des deux écoles impliquant ainsi une direction unique. Le conseil municipal devra délibérer, dans les prochaines semaines, sur ce projet de fusion. L'avis des institutrices et parents d'élèves devra être sollicité avant la prise de cette délibération.
- Concernant les chicanes provisoires installées sur la RD 32, Route d'Aire sur Adour, une note sera distribuée aux riverains afin de recueillir leur avis sur la mise en place de ce dispositif.

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur DEWAMIN Guillaume concernant la mise en place de ce dispositif.

1

A Le Houga, le 25 Novembre 2025,

Madame le maire, mesdames messieurs les conseillers municipaux.

Par cette lettre, je viens faire suite à la discussion avec vos adjoints concernant le nouveau type de ralentisseurs pré installé sur la Route d'Aire de type « Chicane ».

Je suis passé moi-même avec un engin agricole, une moissonneuse batteuse avec charriot de coupe de 4m de large et 15m de long. Arrivait en face un tracteur avec remorque, nous nous sommes croisés au niveau de la Rue des Tilleuls, il venait de passer le ralentisseur et ne pouvait pas se réaligner correctement. Le tracteur a dû rouler sur le trottoir pour permettre le croisement. A ce moment-là, des enfants étaient présents car ils venaient d'être déposés par le bus scolaire. Par peur ou voulant bien faire, 2 enfants ont voulu changer de trottoir et traverser la route. Un automobiliste, impatient des quelques secondes perdues a doublé le tracteur par l'arrière.

Je vous laisse imaginer la scène, par chance, les enfants ont fait attention et vu la voiture débouler, un drame aurait pu avoir lieu.

Lorsqu'enfin, nous avons pu se croiser sans malheur, il me restait à passer cette chicane. Avec un trottoir à angle saillant d'un côté et n'ayant pas la place suffisante, j'ai préféré rouler sur les barrières plastiques afin d'éviter d'éclater un pneu. Pour information, ces pneumatiques coûtent 6000 € l'unité.

Je remarque que les agents communaux sont contraints de les remettre en place chaque matin, je constate aussi que les bas-côtés se détériorent de jour en jour, pourtant les agriculteurs ne sont plus présents sur les routes en cette période.

Je vous invite également à regarder sur internet les vidéos de quelques individus se croyant dans un jeu en se filmant à passer ces ralentisseurs le plus vite possible.

Beaucoup parlent d'engins agricoles de plus en plus large, cela fait 15 ans que j'ai commencé l'activité, mais la largeur des batteuses étaient déjà de 4m à mes débuts. Ceci dit, tous les ans, je constate que les routes sont de plus en plus petites, empiétées par des ralentisseurs type haricot, plots, barrières en tout genre ou trottoir qui s'élargissent.

Je veux bien contourner le centre du village afin de ne pas gêner et rencontrer des difficultés à passer, mais de nouveaux panneaux ont surgit Route de Saint Aubin interdisant l'accès aux poids lourds, la cause à un pont qui s'affaisse, je me pose la question de comment feront les pompiers en cas de feu avoisinant.

N'oublions pas que nous sommes dans une région rurale et que vous êtes les représentants de l'état, voulez-vous encore des paysans sur le territoire ?

Je suis d'accord qu'il faut faire ralentir les « chauffards » se croyant tout permis, mais pensez aux conséquences pour les autres usagers. Un autre ralentisseur surélevé de type « dos d'âne » ou encore demander une surveillance plus accrue des forces de l'ordre serait plus approprié et moins accidentogène.

Cordialement.

Guillaume DEWAMIN

- logements internes : Le 20 novembre 2025 la CPTS a fait un rendu de l'étude de cadrage du projet de développement de logements à destination du personnel médical.

Le résultat de cette étude indique l'existence de 14 logements disponibles pour un besoin de 15 logements.

- Madame MESTRES Michelle présente le compte rendu d'une réunion avec le SICTOM relatif à un nouveau projet de collecte à compter de mi-décembre au centre-ville. Des colonnes seront implantées

November 2025 - Sictom ouest

OPTIMISATION DES COLLECTES

à Le HOUGA

PLAN D'OPTIMISATION DES COLLECTES: >

- > SITUATION DES PAV EN COLONNES AERIENNES SUR CENTRE VILLE
- > COMPTE RENDU REUNION 25/11/2025

sictom
ouest

05-62-08-93-84

LÉGENDE



COLONNES À VERRE



COLONNES EMBALLAGES ET PAPIERS



COLONNES À SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES



ACTIONS À RÉALISER PAR LA MAIRIE

OM: ORDURES MÉNAGÈRES

CS: COLLECTE SÉLECTIVE



MERCREDI



LUNDI

DISTRIBUTION BACS INDIVIDUELS

LE PAVILLONAIRE À LE HOUGA COLLECTÉ EN BACS INDIVIDUELS

176 FOYERS ÉQUIPÉS

1 - COLLECTES 100% EN BACS À L'INTÉRIEUR DES PANNEAUX D'AGGLO

- les foyers ayant la place sont équipés d'un bac jaune et d'un bac marron, d'un volume correspondant au nombre de personne au foyer et/ou à la production de leurs déchets.
- les foyers n'ayant pas de place ont la possibilité de se délester de leurs déchets dans des points de regroupement
- les habitats collectifs sont équipés de bacs collectifs privés adaptés à la production.
- les impasses et rues non-accessibles à la collecte sont équipées de bacs collectifs

Certaines zones du centre ville ne peuvent pas être équipées de bacs individuels ou collectifs et bénéficient encore du porte à porte en sac et caissette.

2 - NOUVELLES FRÉQUENCES

Les ordures ménagères seront collectées 1 fois par semaine au lieu de 2 fois, les emballages seront collectés 1 fois par semaine sur 100% de la commune.

Sictom ouest 2

LES CAS PARTICULIERS PORTE À PORTE

POUR PRENDRE EN COMPTE LA SÉCURITÉ ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE COLLECTE

La R437, RECOMMANDATION R437 COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS, liée à l'optimisation des collectes, entraîne des modifications de modes de collecte pour des cas particuliers.

1 - LES IMPASSES



- mise en place de bacs collectifs en bout d'impass
- si l'impass n'est pas longue, possibilité d'équiper en bacs individuels, charge aux ménages de porter les bacs en bout d'impass, les jours de collecte.

2 - LES HORS-AGGLO



Marche-arrière interdite



Collecte en sac et cassettes interdite



pas d'arrêt en porte à porte sur les départementales hors agglo



Réduction des points noirs sur les itinéraires de tournées.



- les foyers hors-agglo qui étaient collectés en porte à porte sont désormais obligés de déposer leurs déchets dans des points d'apports volontaires

3 - HABITAT COLLECTIF ET LOGEMENT SANS EXTÉRIEUR



Les habitats collectifs doivent prévoir un local à déchets

- mutualisation des bacs



Service urbanisme

Lors des demandes de permis de construction ou de rénovation, vérifier si la gestion des déchets a été envisagée dans le projet

LES COLONNES AÉRIENNES

POUR DYNAMISER LA COLLECTE SÉLECTIVE DANS LE CENTRE VILLE ET OFFRIR UNE SOLUTION ADAPTÉE AUX ZONES DENSES

Le SICTOM OUEST a prévu d'implanter des colonnes aériennes pour répondre à l'optimisation du tri dans les hypers centres et s'assurer de l'efficacité des emplacements des points d'apports volontaires.

POURQUOI DES COLONNES AÉRIENNES

- **Écologique** : Les camions circulent moins et collectent plus, ce qui réduit significativement l'empreinte écologique de la collecte des déchets ;
- **Pratique** : Les PAV sont placés à des endroits stratégiques et en libre-accès, facilitant nettement le geste de tri ;
- **Sécuritaire** : La collecte en PAV réduit les risques pour les agents de collecte.
- **Économique** : Elle permet de réduire les coûts liés à la collecte des déchets
- **Stratégique**: les colonnes aériennes vont permettre de tester les emplacements avant d'envisager potentiellement des colonnes semi-enterrées.
- respecter les normes PMR



DESCRIPTIF

DIMENSIONS	4m3
Largeur (mm)	1910
Profondeur (mm)	1500
Hauteur (mm)	1733
Hauteur hors tout (mm)	2000
Emprise au sol (m2)	2,86
CAPACITÉ DE RETENTION DES JUS (en litres)	182

Sictom ouest 5

POINTS DE REGROUPEMENT / FIN DU PORTE À PORTE



- 2 EMPLACEMENTS
- ZONE CONCERNÉE

Communication ciblée

le mode de collecte en apport volontaire concerne uniquement l'hyper centre. La communication sera ciblée pour **ne pas inciter les usagers équipés de bacs à abandonner le porte à porte**

DÉTERMINATION DES EMPLACEMENTS EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNE



POINT N°1: 1 COLONNE À ORDURES MÉNAGÈRES + 1 COLONNE TRI

RUE DU PRINCE NOIR



Il a été décidé de positionner les colonnes sur l'ancienne plateforme de conteneurs .

Le SICTOM Ouest s'occupe de remettre en état la plateforme béton.

⚠ vérifier si le terrain est bien communal

Sictom ouest 7

DÉTERMINATION DES EMPLACEMENTS EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNE



POINT N°2: 2 COLONNES À ORDURES MÉNAGÈRES + 2 COLONNES TRI + 1 COLONNE À VERRE PARKING ALLEE DES SPORTS



- remplacement des bacs par des colonnes
- la colonne à verre sera remplacée par le nouveau modèle
- la colonne à TLC sera maintenue sur ce point

ETAPE DE DÉPLOIEMENT

DATE PRÉVISIONNELLE: MI -DÉCEMBRE

ETAPE 1/ INFORMATION DES USAGERS CONCERNÉS PAR CES ÉQUIPEMENTS (MI-DÉCEMBRE)

- Définition d'une date butoir d'arrêt des collectes en porte à porte sur les zones visées
- 2 agents affectés à la distribution en porte à porte sur les foyers visés

La communication sera ciblée pour éviter que les usagers équipés de bacs individuels ne se délestent dans les colonnes et n'abandonnent le porte à porte

- Remise d'un guide et d'outils de communication avec une date de fin de collecte en sac et caissette
- référencement des emplacements sur le site internet du SICTOM OUEST (www.sictomouest.fr)



ETAPE 2 / INSTALLATION DES COLONNES AÉRIENNES (DÈS LA RÉALISATION DES TA PLATEFORME)

- mise en place des colonnes sur les emplacements prévus

ETAPE 3 / COLLECTE ET SUIVI

- collecte des colonnes 1 fois par semaine pour le flux OM et TRI (à la date butoir, un délai de 15 jours sera maintenu pour les portes à portes)
- collecte 1 fois tous les 12 jours pour le verre
- suivi des quantités , du taux de remplissage et de la qualité du tri

ETAPE 4/ ACTIONS CORRECTIVES

- Analyse des retours des usagers
- déplacement des colonnes si nécessaire



Police municipale

Après la date butoir, la dépose de sacs et de caissette sur les trottoirs pourra être considérée comme de l'abandon de déchets ou du non-respect des conditions de collecte, ce qui peut entraîner une verbalisation. Une attention particulière devra être opérée sur l'abandon au pied des colonnes.

Sictom ouest 13

AUTRES POINTS ABORDES

PRÉSENTS

pour le SICTOM OUEST:

- CUVELLIER CHRISTIAN dgs
- DEBETS MURIEL: RESPONSABLE SERVICE DECHETS
- HILARIO CYRILLE : responsable collecte

LA PLACE DES ARENES

-le sictom ouest demande de retirer le bac marron qui est situé de façon permanente sous l'abris bus pour les déchets du marché.

Prévoir de l'installer uniquement la veille du marché et ajouter un bac jaune pour le tri.



LES CONTENEURS DU SPAR

-le SPAR est en limite du seuil de prise en charge par le SICTOM.
Le gérant se plaint que leurs bacs sont remplis par des usagers car ils sont accessibles.

prévoir de délimiter un espace privé pour ces conteneurs.

NOUVEL EPHAD et restaurant d'application

-le Sictom ouest a eu la commande de 2 bacs marrons et 2 bacs jaunes pour équipés les 2 aires de propreté de ce nouvel établissement.
La collecte sera assurée .

- Madame le Maire informe l'assemblée qu'un robot tondeuse à chenilles, pour la tonte des talus, a été commandé pour un montant de 6 592.68 € ce qui sécurisera le travail des agents.
- Madame le Maire donne lecture d'un mail de Total Energies informant la commune que la Société ENTECH, implanté dans le milieu photovoltaïque, s'est portée acquéreur d'un portefeuille de projets dont fait partie le projet photovoltaïque de l'ancienne carrière.
- Madame le Maire donne lecture d'un mail de Monsieur Jordi SAINT LANNES concernant un projet agrivoltaïque.



Il est rappelé que ce projet est un projet privé et que la commune n'a aucun pouvoir sur ce dossier celui-ci étant instruit par les services de l'Etat. Cette requête sera transmise aux services de l'Etat

Madame le Maire donne lecture d'un mail de Madame La Présidente de la Croix Rouge.

27/10/2025 11:14

Courrier - CONTACT Mairie Le Houga - Outlook



Recherche de locaux adaptés à notre activité CR, sise au 23 rte de Mont-de-Marsan depuis le 15/11/2015

À partir de ul.lehouga Boite-Generique <ul.lehouga@croix-rouge.fr>

Date Lun 2025-10-27 10:30

À CONTACT Mairie Le Houga <contact.mairie@lehouga.fr>

1 pièce jointe (436 Ko)

Recherche locaux plus spacieux UL CR.pdf;

Ce courrier s'adresse à Mme Le Maire et Mmes et MM les Conseillers Municipaux.

Nous nous permettons de vous tenir informés de nos démarches.

- 1) - nous avons visité à plusieurs reprises l'ancien magasin GammVert pour bien cerner notre activité dans ces lieux. Ci-jointe copie de notre proposition au Président Florent Estevenet, sans réponse pour l'instant.
 - 2) - nous avons répondu à M. Gérard Castanier, consultant Neorama qui souhaitait des précisions sur notre projet dans le cadre du projet de requalification du Domaine de Peyran. Ci-joint, notre écrit explicatif à son intention.
 - 3) - des démarches faites près de notre Direction départementale CR, il s'ensuit que nous ne pourrions obtenir qu'une subvention nationale égale à 20% de l'acquisition et aménagement des futurs locaux car il s'agit là d'une relocalisation au sens strict de la convention CR. Dans ces conditions, nos « économies » suffiront-elles ?
 - 4) - voici enfin notre nouvelle demande : pouvoir obtenir une place dans le Domaine de Peyran. Pourquoi pas les classes qui correspondraient vraiment aux nécessités de notre activité en nous faisant de la place pour organiser notre action sociale autre que la Boutique.
- Ne serait-il pas possible que vous nous fassiez à nouveau confiance, en nous proposant l'occupation de ces locaux :

~ avec une convention de mise à disposition gratuite

~ et bien sûr, avec tous les frais d'installation et d'entretien courant à notre charge.

À moins que vous ayez une autre formule qui pourrait aussi nous convenir et nous intéresser ?

Merci de votre « écoute ».

Soyez assurés de notre parfaite considération.

Pour le Bureau,

La présidente Pascale LANUSSE

LE 27/10/2025

- Madame le Maire informe l'assemblée de 4 cambriolages qui ont eu lieu sur la commune en octobre, de problèmes d'incivilités et troubles à la tranquillité publique récurrents à la Cité les Magnolias, de dégradations aux sanitaires du Lac et l'Espace Folgarien. Cela demande une réflexion afin d'appréhender ces problèmes.
- Madame le Maire donne lecture de deux courriers (Association et ZOU et la Fédération Française de la Course Landaise)



**Association
Et Zou ! SITE &
CAP**

Le mardi 21 octobre 2025

29, Chemin de
Landon
32 000 AUCH

Jean-Claude DAURES
Président de l'association
Et Zou ! SITE & CAP

A

Madame Patricia GALABERT
Maire du Houga

Madame la Maire.

Au nom des membres de l'association Et Zou ! SITE & CAP, je tiens à vous adresser, ainsi qu'à vos conseillers municipaux et à tous les membres des associations actives autour de vous, nos plus vifs remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée, pour votre soutien et votre investissement remarquables sans lequel l'évènement BIS'AR n'aurait pu avoir lieu dans votre ville.

Un large public a répondu présent le 19 octobre dernier pour une journée d'exception, ponctuée de spectacles de qualité. Nous sommes très heureux d'avoir pu réaliser ce magnifique projet en partenariat avec vous.

C'est avec un grand plaisir que nous renouvellerions notre engagement au service du spectacle vivant au Houga.

En vous témoignant de toute notre gratitude, veuillez agréer, Madame la maire, nos sincères salutations.

Jean-Claude DAURES



13 NOV. 2025 565

Mme le Maire de Le Houga
Hôtel de Ville
13 rue principale
32460 LE HOUGA

St Pierre du Mont, le 05 novembre 2025

Nos refs : CH/CDF/050

Madame le Maire,

Je tiens à vous adresser, ainsi qu'à votre équipe municipale, tous mes plus sincères et chaleureux remerciements pour votre implication dans la réussite du Championnat des Jeunes 2025 organisé dans vos arènes.

Vos équipes municipales et techniques, par leur mobilisation et leur engagement, ont permis que ce grand rendez-vous coursayre soit une belle réussite pour tous.

Encore un grand merci Madame le Maire.

Avec toutes mes amitiés sportives et coursayres.

Patrice LARROSA
Président de la FFCL

Fédération Française de la Course Landaise
1800 avenue du Président Kennedy BP 201
40282 SAINT PIERRE DU MONT Cedex
Tél : 05.58.46.50.89 / e-mail : contact@ffcl.fr



La séance est levée à 20 h 00

Le Secrétaire de séance

Michèle MESTRES

Le Maire

Patricia FEUILLET GALABERT

